



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier » 2021-2023

Volet « systèmes d'information ministériels »

SI

Avant-propos : périmètre des Systèmes d'Information ministériels

De nouveaux champs applicatifs sont investis pour étendre le périmètre des systèmes d'information couverts par le plan d'action.

1. Le système d'information financière ministériel (SIFm) qui correspond, du point de vue strictement applicatif informatique :
 - à CHORUS (le système d'information financière de l'Etat, comprenant Chorus cœur et ses satellites "Chorus Pro", "Chorus Formulaires", "Chorus Déplacements Temporaires", "PLACE", "ORME").
 - et à l'ensemble des applications ministérielles ou interministérielles métier (AMM - AIM) qui échangent des informations avec Chorus.

Il constitue un sous-ensemble du « système d'information financier et budgétaire » de nos ministères, qui comprend également les applications nécessaires au pilotage budgétaire (systèmes d'information décisionnels en particulier) et les applications financières développées au profit d'établissements publics (notamment les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Le pilotage du SIFm s'inscrit dans le cadre interministériel du Système d'Information Financière de l'État (SIFE) dont un des acteurs centraux est l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE), qui a en charge « la cohérence du système d'information financière de l'Etat dont elle définit et met en œuvre la stratégie¹ ».

2. Les systèmes d'information emplois et ressources humaines (SIERH) dédiés à la gestion des emplois et des ressources humaines couvrent l'ensemble des opérations de gestion depuis la délégation des moyens budgétaires jusqu'à la paye des agents. Ils reposent sur différentes bases selon la population gérée :
 - AGAPE (public et privé), AGORA, EPP, EPP privé, SIRHEN
 - Un ensemble d'applicatifs, interfacés avec ces bases, complète le champ de la gestion des personnels interviennent dans les opérations de gestion et impactent la paie.
3. L'informatique décisionnelle, notamment la solution Business Object qui offre une diversité de fonctionnalités, constitue un outil au service du contrôle interne financier pour les processus gérés dans les SI précités.

La thématique prioritaire de ce volet réside dans la gestion des habilitations en intégrant les évolutions à venir de la chaîne de la dépense dans le cadre de la réforme territoriale et de l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

¹ Article 2 du décret du 11 février 2005 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence pour l'informatique financière de l'Etat ».

Sommaire

AVANT-PROPOS : PERIMETRE DES SYSTEMES D'INFORMATION MINISTERIELS.....	0
SOMMAIRE.....	1
1. CONTEXTE ET BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEMARCHES DE SECURISATION DES SIFM ET OBJECTIFS D'EXTENSION A D'AUTRES ENVIRONNEMENTS SI.....	2
2. AXES DE TRAVAIL DU VOLET SI MINISTERIELS DU PAM CIF 2021-2023.....	5
3. PLAN D'ACTION CONSOLIDE	11
ANNEXES	12

1. Contexte et bilan des actions menées dans le cadre des démarches de sécurisation des SIFm et objectifs d'extension à d'autres environnements SI

Les orientations et axes de sécurisation poursuivis dans les plans d'actions précédents se sont concentrés sur le système d'information financière de l'État « Chorus » au regard des enjeux stratégiques qu'il porte, à savoir l'enregistrement de l'ensemble des actes de gestion financière des MENJS-MESRI. La sécurisation du SI et de son environnement ministériel s'est avérée être une priorité, s'agissant d'un levier de maîtrise des risques budgétaires, comptables et financiers du périmètre.

La directrice des affaires financières des MENJS-MESRI, en tant que responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) est le garant de « *la correcte prise en compte* » des règles de gestion budgétaire et comptable « *dans les systèmes d'information propres à son ministère et dans le système d'information financière de l'État*² ».

L'application des règles de gestion implique une maîtrise et transposition rigoureuse dans les outils employés par les acteurs de cette gestion.

Les systèmes d'information contribuent au fonctionnement de l'activité ministérielle et sont utilisés aussi bien en administration centrale que dans les services académiques, ce qui induit des problématiques transversales avec de nombreuses parties prenantes, à des niveaux de gestion différents et avec des organisations variables. Cet état de fait suppose une communication parfaitement rôdée sur les évolutions, mises à jour et interactions entre les outils pour se prémunir de tout dysfonctionnement dans l'utilisation des outils informatiques et dans l'application des règles et principes de gestion.

À cet effet, les échanges réguliers entre les acteurs, que ce soit entre l'AIFE et les ministères, et au sein de nos ministères, entre les MOA/MOE des AMM et les acteurs financiers (DAF et responsables de programmes, en particulier), entre les bureaux métier de l'administration centrale et les utilisateurs de CHORUS, représentent un vecteur pour limiter le risque de méconnaissance des évolutions techniques, structurelles (référentiels budgétaires, activités, paye, achats, etc.) et métiers.

L'utilisation et l'exploitation des SI doit s'accorder parallèlement au respect des règles de gestion et à l'organisation de la structure, ce qui laisse une zone de risque à couvrir. Il s'agit donc d'intégrer les exigences du contrôle interne aux applications informatiques intervenant sur les processus ayant une incidence comptable.

À cet effet un renforcement de la sécurisation des habilitations à Chorus Cœur de manière harmonisée à l'échelle interministérielle est conduit depuis 2018. Celle-ci vise à s'assurer de la concordance entre les habilitations et profils informatiques, les attributions de chacun et, le cas échéant, les délégations de signature correspondantes.

Le référentiel consacré à Chorus, dans le cadre de sa révision, a d'ailleurs été recentré sur la fonction support pour actualiser et accentuer le processus de sécurisation des enjeux d'habilitation et de paramétrage Chorus, tenant compte des évolutions apparues dans cet écosystème, depuis le déploiement de Chorus.

La circulation de l'information relative aux évolutions réglementaires, techniques, structurelles ou métiers est essentielle, et doit être adaptée et complète pour limiter tout risque de méconnaissance entraînant une application incorrecte des règles ou une mauvaise utilisation des SI. À cet effet, des espaces collaboratifs destinés aux réseaux des correspondants Chorus ont été mis en service. Ainsi, l'intérêt du réseau Chorus est réaffirmé.

² Article 69 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Par ailleurs, outre sa participation aux instances interministérielles qui traitent des problématiques d'informatique financière, le ministère s'investit dans les groupes de travail conduits à l'initiative de la DGFIP et de la DB qui visent à améliorer les outils participant à la maîtrise des risques.

À noter que les systèmes d'information sont également impactés par la réforme territoriale au travers des organisations territoriales qui en découlent et de la mise en adéquation de la cartographie budgétaire. Il conviendra également de prendre en compte l'expérimentation d'un centre de gestion financière qui peut avoir un impact sur les circuits de gestion en matière de dépenses et de recettes.

Quant aux SIERH, le contexte lié à la décision de l'arrêt du programme SIRHEN implique un engagement fort dans la sécurisation du fonctionnement des SIRH historiques.

Le renforcement des contrôles d'accès aux SIERH est une action récurrente qui passe par une politique de gestion des habilitations définie, formalisée et partagée de façon à sécuriser l'utilisation des SI sous différents angles (profils, rôles, règles d'attribution, circuit de validation...). Les revues d'habilitations visant à sécuriser les accès doivent concorder avec les informations retracées dans les organigrammes fonctionnels, elles permettent de mesurer le respect et l'efficacité des politiques de gestion des habilitations en place.

Les efforts sur ces aspects sont donc à poursuivre parallèlement à l'expertise des outils facilitateurs en la matière.

En outre, le MENJS a retenu le SIRH RenoIRH dont le déploiement commencera dès janvier 2021 avec l'intégration des corps spécifiques « jeunesse et sports ». RenoIRH a vocation à être déployé à terme pour la gestion administrative et la paye des personnels de l'Éducation nationale. Un regard doit être porté sur les travaux de mise en concordance du SI avec les besoins de notre ministère de façon à veiller à ce que la dimension de contrôle interne soit intégrée et à embarquer toutes les fonctionnalités nécessaires à sa sécurisation. Le nouveau système d'information représente une opportunité d'intégrer les aspects de contrôle interne existants dans les référentiels de CI du processus des rémunérations en vue d'une couverture plus large et automatisée des risques identifiés.

L'informatique décisionnelle, dont les canaux existent, constitue un outil qui peut être davantage exploité au service du contrôle interne d'un point de vue d'aide à la gestion ou à la constitution de listes / d'échantillon d'éléments à contrôler. Pour ce faire, il s'agit de définir et cibler les besoins au préalable.

Enfin, le développement du travail à distance pour les agents ayant un accès à Chorus nécessite des prérequis techniques, dès lors que ceux-ci seront atteints, la mise en place du télétravail pour ces agents suppose une attention particulière quant aux risques liés à cette pratique.

➤ Les points forts des systèmes d'information ministériels

- Ils constituent un levier et un outil essentiels pour la sécurisation des processus de gestion,
- Ils permettent d'articuler toutes les dimensions du CIF,
- Ils sont particulièrement documentés

➤ Les points d'attention et d'amélioration portent sur

- La sécurisation des accès aux applications ;
- La prise en compte des évolutions issues des travaux interministériels dans le cadre de la transformation de l'action publique : notamment l'évolution du macro processus de gestion de la dépense (MP3) en matière de gestion des flux, d'allègement des contrôles, de mise en place du dispositif de service fait présumé et d'un plan de contrôle ;
- La prise en compte des effets de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- Le renforcement de la professionnalisation des acteurs de la fonction financière (métiers/outils) ;

- La prise en compte des recommandations de la Cour des comptes et des orientations interministérielles en matière de consolidation des contrôles de supervision et, pour ce faire, le développement du recours à l'informatique décisionnelle (Business Intelligence).

> Bilan du volet SIFm du PAM CIF 2018-2020 :

	Actions	Responsable(s)	Statut	observation
Sécuriser	Suivre et contrôler les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF		La revue annuelle des habilitations à Chorus Cœur initiée par la DGFiP octobre est analysée et suivie par la mission Chorus.
	Rénover la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF		La rénovation de la matrice d'incompatibilité des rôles chorus est une AMR à mettre en œuvre dans le cadre du déploiement du RCIC Chorus : fonction support. Des travaux ayant été engagés en interministériel depuis la définition de cette action dans le RCIC, le MENJS s'est inscrit dans ce chantier et doit s'appuyer sur la méthodologie définie tout en intégrant ses particularités.
	Reprendre l'expérimentation initialement engagée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations avec l'application Chorus-DT.	DCISIF-DNE – SAAM C		Des réorganisations et mouvements d'effectifs au sein de la DNE n'ont pas permis d'aboutir le projet dont la documentation est réalisée. Il s'agit désormais de redéfinir le périmètre de l'application à partir de laquelle sera réalisée l'expérimentation du projet de trame élaboré par le DCISIF afin de la valider en vue de l'étendre aux autres applications interfacées à Chorus.
	Renforcer et matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD		Liée à l'action précédente
	Poursuivre le déploiement et la sécurisation de la dématérialisation des actes de gestion			Le cadre de mise en œuvre est respecté et le taux de déploiement relativement satisfaisant. Les exceptions à la règle sont suivies de près.
Documenter	Réviser et déployer le référentiel CIC "Chorus : fonction support"	DCISIF - académies, services AC		Le RCIC Chorus : fonction support a fait l'objet de 3 ateliers aboutissant à la refonte du référentiel recentré sur les aspects liés aux habilitations, à l'assistance et au paramétrage des centres de coûts.
	Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF		Cette action pertinente pour mieux appréhender et maîtriser les interactions entre la mission Chorus et les autres composantes du DCISIF ou ses interlocuteurs sera conduite s'agissant d'une documentation organisationnelle mais en dehors du PAM CIF.
Animer	Organiser et mettre en œuvre le parcours de formation "type" pour améliorer l'appropriation de Chorus.	DCISIF - services de formation		Le parcours de formation élaboré par la mission Chorus est réorienté vers des modules cours visant à favoriser la formation à distance.
	Accompagner le déploiement de la dématérialisation des actes et des factures	DCISIF		
	Animer le réseau des CCA	DCISIF		Création d'un espace collaboratif qui facilite la communication et les échanges avec et entre les CCA.

LÉGENDE : action réalisée action en cours de réalisation action non réalisée

Ce contexte et le bilan du PAM 2018-2020 définissent les orientations du plan d'action.

2. Axes de travail du volet SI ministériels du PAM CIF 2021-2023

Le volet SI du PAM CIF 2021-2023 s'emploiera à développer les trois axes de travail suivants avec une thématique prioritaire sur la gestion des habilitations en prenant en compte la réorganisation de la chaîne de la dépense.

> Sécuriser :

Les activités des ministères ont des impacts comptables et financiers et sont largement conduites au travers d'outils informatiques. Il est donc nécessaire de sécuriser l'ensemble de la chaîne de gestion et de décision des processus correspondant aux accès aux outils qui en dépendent de façon à garantir le respect de la séparation des tâches, notamment incompatibles, et à s'assurer d'une gestion optimale des activités. Cela suppose une bonne connaissance et une maîtrise des actions dévolues à un rôle précis, des spécificités de chaque application.

La sécurisation des habilitations doit s'appliquer à l'ensemble des applications de gestion (Chorus, les SIERH et aux applications ministérielles métiers (AMM) qui leur sont interfacées et qui s'y déversent).

Ainsi, les actions à mettre en œuvre et/ou à poursuivre sont les suivantes :

■ Le suivi et le contrôle des habilitations et des rôles « CHORUS » :

Pour répondre à l'exigence de maîtriser les risques applicatifs susceptibles d'altérer la fiabilité des données comptables qu'elles engendrent et de sécuriser la confidentialité des données, la revue annuelle des habilitations des utilisateurs Chorus Cœur, mise en œuvre en 2018, s'établit désormais comme une action pérenne. Celle-ci vise à s'assurer de la concordance entre les habilitations et profils informatiques, les attributions de chacun et, le cas échéant, les délégations de signature correspondantes.

Les résultats des contrôles effectués, qui font l'objet d'une action correctrice par les correspondants applicatifs, sont communiqués au DCISIF de façon à identifier et renforcer les points de fragilité au niveau national. L'analyse de la première revue a confirmé une faiblesse portant, d'une part, sur l'inadéquation entre le rôle Chorus rattaché à l'utilisateur et ses attributions au sein du service et d'autre part, sur l'absence d'organigramme fonctionnel nominatif.

La traçabilité de ces résultats doit permettre un suivi sur le long terme pour mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre afin de sécuriser ces aspects. Ce suivi permettra, par ailleurs, une meilleure visibilité des effets de l'utilisation des RMM (rôles métiers multi-valeurs) et RTM (rôles territoires multi-valeurs) encore peu déployés lors de la première revue.

A noter que, dans un contexte d'évolution de la répartition des attributions et des responsabilités, la gestion des comptes et des rôles liée à la nouvelle organisation territoriale peut être complexifiée et nécessite une vigilance accrue.

■ L'adaptation et le déploiement d'une matrice d'incompatibilité des rôles Chorus :

L'élaboration d'une documentation correspondant à une matrice d'incompatibilité des rôles a été inscrite dans le référentiel de contrôle interne comptable « Chorus : fonction support » préalablement aux travaux initiés en 2020 par la DGFIP et la DB en vue de livrer une matrice interministérielle d'incompatibilité des rôles. Celle-ci participe de la fiabilisation des procédures permettant de limiter le risque d'erreurs.

Le MENJS suit la méthode définie dans le cadre des travaux pilotés par la DGFIP et la DB tout en s'assurant de l'adaptabilité du livrable de façon à prendre en compte les spécificités ministérielles et les problématiques propres.

- La validation et la diffusion de la politique de gestion des habilitations des AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT formalisée :

Les actes de gestion issus des AMM et les volumes financiers qui en découlent sont significatifs. Une charte de gestion des habilitations aux applications ministérielles métiers (AMM) interfacées avec Chorus doit être élaborée.

- Le suivi et le contrôle des habilitations aux SIERH par la mise en place d'une revue annuelle *a minima*

La gestion des accès aux SIERH va faire l'objet d'un suivi national pour mieux apprécier le niveau de sécurisation des habilitations à ces applications de gestion des personnels. S'agissant d'applications particulièrement anciennes, la gestion des habilitations reste parfois encore rudimentaire, une revue périodique est d'autant plus impérieuse que le nombre des utilisateurs et les enjeux associés sont importants. Il s'agit de garantir la confidentialité (protection des données et des échanges contre tout accès non autorisé), l'intégrité (exhaustivité et exactitude de l'information) et la disponibilité (accès aux données et aux transactions) en respectant le principe dit du « moindre privilège » qui veut qu'un utilisateur ne dispose que des droits nécessaires aux missions qui lui sont confiées. Par extension, les applications interfacées aux SIERH (listées en annexe) doivent faire l'objet d'une revue des habilitations avec une attention particulière d'autant plus si l'automatisation de l'acte initié dans cette application génère un mouvement de paye sans interaction d'un gestionnaire paye.

Des travaux sont conduits dans ce sens sur le périmètre RenoIRH dont le circuit de validation fait l'objet d'une attention particulière ; la maîtrise d'ouvrage est alertée sur cette question et, plus largement, sur les besoins en matière de contrôle interne.

- L'aboutissement du déploiement de la dématérialisation des actes :

L'utilisation de Chorus formulaires, largement déployé en services déconcentrés, a fait l'objet, au sein de l'administration centrale, d'un plan d'action pour la généralisation de Chorus formulaire à échéance de septembre 2020, fixé dans la lettre SG-SAAM n° 0016 du 14 janvier 2019. Le bilan démontre qu'à ce jour la cible n'est pas atteinte, il convient donc de poursuivre et achever les travaux de déploiement de Chorus Formulaires dont l'utilisation garantit la traçabilité des actes de gestion et participe à la simplification et la sécurisation de la chaîne de la dépense ainsi qu'à l'optimisation des délais de paiement.

S'agissant de la dématérialisation de la facturation électronique, le DCISIF poursuit ses actions pour lever les dernières difficultés rencontrées par les académies en fonction du type de difficulté identifié (liée au site ou au fournisseur).

Actions ³	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Suivre et contrôler les habilitations à Chorus (Cœur et formulaire) par la réalisation de la revue annuelle des habilitations et en exploiter les résultats.	DCISIF Académies Services AC	annuelle
Adapter et déployer la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus réalisée dans le cadre des travaux interministériels	DCISIF	2021
Matérialiser, valider et diffuser la politique de gestion des habilitations des AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT et la mettre en œuvre	DCISIF-DNE-MOA	2022
Suivre la mise en place d'une revue annuelle <i>a minima</i> et contrôler les habilitations aux SIERH	DCISIF Académies	annuelle
Poursuivre et finaliser le déploiement de la dématérialisation des actes : déploiement de Chorus formulaire en AC notamment	DCISIF	2022

³ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

> **Étendre :**

Les systèmes d'information doivent s'adapter à la mise en application des évolutions liées à la réforme territoriale ou à l'environnement modernisé de l'exécution des processus de gestion, en réponse aux objectifs de simplification qui s'inscrivent dans le cadre du programme « Action publique 2022 ». Cette mise en adéquation repose sur la capacité du ministère à appuyer ses services dans le déploiement de nouvelles modalités d'organisation ou de gestion.

- La mise en œuvre technique des impacts de la réforme territoriale et de l'expérimentation d'un centre de gestion financière (CGF):

L'organisation territoriale de l'État amène les services déconcentrés à s'interroger sur les ajustements à opérer pour s'inscrire dans ce nouveau paysage. Chaque structure et les missions qui lui incombent doivent pouvoir se traduire dans l'outil sans contrainte. Toutefois, il est important d'éclairer ces entités, par une information complète et précise, sur les options d'organisation, leurs impacts et les obligations de maintien du niveau de sécurisation des processus de gestion exécutés dans les SI.

- Le déploiement de Chorus-Pro auprès des établissements scolaires (EPL) et opérateurs (universités...) :

La dématérialisation de la facturation électronique est désormais la règle, pour autant certains établissements sous tutelle de nos ministères, EPLE, opérateurs (universités, opérateurs de l'enseignement scolaire, opérateurs de recherche) sont en attente de développement de la part des éditeurs respectifs pour la mise en œuvre optimisée de l'automatisation.

Les conditions de déploiement de Chorus Pro auprès de ces établissements sont donc à stabiliser pour leur permettre de répondre à cette obligation.

- Le déploiement de la dématérialisation des PJ dans Chorus-DT à l'issue des travaux :

Le ministère s'est engagé dans l'étude de la dématérialisation des pièces justificatives dans Chorus-DT afin de poursuivre ses objectifs de simplification, sans remettre en cause la qualité comptable.

- Le développement de l'offre décisionnelle

Les attendus en matière d'actions de maîtrise des risques exigent fréquemment que les services de gestion développent leurs propres outils. Cette action vise donc à étendre l'offre décisionnelle (Business object), pour mieux répondre au besoin des utilisateurs et fournir des requêtes partagées (SIERH, Chorus).

Actions	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Mettre en œuvre les aspects techniques des impacts de la réforme territoriale et accompagner l'expérimentation d'un CGF	DCISIF - académies	2021-2022
Finaliser le déploiement de Chorus-Pro auprès des établissements scolaires (EPL) et opérateurs (universités...)	DCISIF / DAF A3 AMUE / COCKTAIL	2022
Déployer la dématérialisation des PJ dans Chorus-DT	SAAM DCISIF	2022
Développer l'offre décisionnelle	DCISIF, DNE, Services AC	2022

> **Accompagner :**

La limitation des risques liés au contexte constitué d'une multiplicité d'acteurs intervenant dans les différents systèmes d'information, qu'il s'agisse de Chorus Cœur ou des AMM interfacées, repose entre autres sur l'information et la formation. En outre, il est primordial d'assurer un fonctionnement éclairé des outils au travers de la transmission complète et précise des règles de gestion financière et d'utilisation des systèmes d'information financière.

- Le renforcement de la formation des utilisateurs à Chorus et Chorus formulaire :

Les capacités fonctionnelles de CHORUS nécessitent des agents bien formés, en mesure d'appréhender des actes de gestion complexes. La formation est indispensable pour répondre à ces enjeux, en particulier pour les nouveaux arrivants.

Une enquête menée par le DCISIF a permis de recenser il y a quelques temps les besoins spécifiques à la montée en compétence des utilisateurs et ainsi définir la politique ministérielle de formation à Chorus et le parcours de formation qui en découle. Destiné aux utilisateurs en services déconcentrés prioritairement, il doit s'articuler avec les formations proposées par l'AIFE.

Les modalités de réalisation de l'action inscrite au PAM 2018-2020 n'ont pas pu aboutir, cette action est donc reconduite dans le cadre du PAM 2021-2023 en intégrant des modalités mieux adaptées telle que la formation à distance.

- L'accompagnement du déploiement de la dématérialisation

Le calendrier réglementaire de déploiement de la dématérialisation des factures étant arrivé à son terme, cette action s'appuiera sur les opportunités offertes par l'AIFE de développer la dématérialisation par le biais de l'intelligence artificielle (notamment : envoi dématérialisé du bon de commande) et dans le cadre des travaux des ateliers FTAP-AIFE (notamment : automatisation du processus de traitement des DP sur EJ flux 3 et des DP carte d'achat).

- L'animation du réseau des correspondants CHORUS et le développement du partage d'information et des pratiques via pléiade :

Le réseau des correspondants Chorus est déjà particulièrement bien organisé et apparaît être réactif. Il convient toutefois d'entretenir son animation et de rester vigilant pour répondre aux besoins des utilisateurs.

L'animation du réseau comporte deux pans principaux :

- > Une animation verticale : elle consiste essentiellement à transmettre des informations nationales qui ont des effets à l'échelon local.
- > Une animation horizontale : il s'agit de recenser les bonnes pratiques locales, mais aussi les problématiques soulevées par l'usage de l'outil. Enfin, l'animation « horizontale » doit permettre de faciliter les interactions entre les utilisateurs.

- L'accompagnement de la mise en place du télétravail :

Chorus et Chorus formulaires sont homologués pour un usage en télétravail, sous réserve de prérequis organisationnels et des prérequis techniques définis pour le télétravail et validés par le comité d'orientation stratégique des systèmes d'information financiers de l'État (COS SIFE) pour l'usage de Chorus. Des travaux conduits par la DNE pour parvenir à remplir les prérequis techniques de sécurité à l'issue desquels le dispositif pourra s'appliquer sur les rôles éligibles, sont quasiment finalisés. Ils devraient l'être fin du 1^{er} semestre 2021.

La charte du porteur de certificat « Personnes Authentification », signée par l'utilisateur Chorus, a été modifiée, en conséquence pour renforcer les exigences de sécurité.

Le télétravail concerne non seulement l'accès à Chorus mais aussi à l'ensemble des systèmes d'information du ministère. De ce fait, une charte d'utilisation des SI à distance définissant les conditions et modalités de recours aux SI ainsi que le traitement des données à distance devra être élaborée.

Actions	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Renforcer la formation des utilisateurs à Chorus et Chorus formulaire	DCISIF – SAAM - IHEEF	annuelle
Accompagner le déploiement de la dématérialisation	DCISIF	annuelle
Animer le réseau des CCA et développer le partage d'information et des pratiques via pléiade	DCISIF Services AC	annuelle
Accompagner la mise en place de l'accès à distance des systèmes d'information (dont Chorus)	FSSI – DNE- DAJ	2022

3. Plan d'action consolidé

> Axe de travail « Sécuriser » :

Actions ⁴	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Suivre et contrôler les habilitations à Chorus (Cœur et formulaire) par la réalisation de la revue annuelle des habilitations et en exploiter les résultats.	DCISIF Académies Services AC	annuelle
Adapter et déployer la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus réalisée dans le cadre des travaux interministériels	DCISIF	2021
Matérialiser, valider et diffuser la politique de gestion des habilitations des AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT et la mettre en œuvre	DCISIF-DNE-MOA	2022
Suivre la mise en place d'une revue annuelle <i>a minima</i> et contrôler les habilitations aux SIERH	DCISIF Académies	annuelle
Poursuivre et finaliser le déploiement de la dématérialisation des actes : déploiement de Chorus formulaire en AC notamment	DCISIF	2022

> Axe de travail « Étendre » :

Actions	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Mettre en œuvre les aspects techniques des impacts de la réforme territoriale et accompagner l'expérimentation d'un CGF	DCISIF - académies	2021-2022
Finaliser le déploiement de Chorus-Pro auprès des établissements scolaires (EPL) et opérateurs (universités...)	DCISIF / DAF A3 AMUE / COCKTAIL	2022
Déployer la dématérialisation des PJ dans Chorus-DT	SAAM DCISIF	2022
Développer l'offre décisionnelle	DCISIF, DNE, AC	2022

> Axe de travail « Accompagner »

Actions	Responsable(s)	Echéance de réalisation
Renforcer la formation des utilisateurs à Chorus et Chorus formulaire	DCISIF – SAAM - IHEEF	annuelle
Accompagner le déploiement de la dématérialisation	DCISIF	annuelle
Animer le réseau des CCA et développer le partage d'information et des pratiques via pléiade	DCISIF Services AC	annuelle
Accompagner la mise en place de l'accès à distance des systèmes d'information (dont Chorus)	DNE	2022

⁴ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

Annexes

> Périmètre du SIFm des MENJS-MESRI

Les SI ministériels correspondent au sens strict au SI CHORUS, à certaines AIM (applications métier interministérielles) et aux AMM (applications métier ministérielles) qui échangent des informations avec Chorus.

En se fondant sur le contrat de progrès signé avec l'AIFE, le périmètre du SIFm comprend :

CHORUS :

Chorus	<p><i>Situé au cœur du Système d'Information Financière de l'Etat, Chorus couvre un large éventail de fonctionnalités permettant l'automatisation des processus budgétaires et comptables dans le respect des principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ <i>Mise à disposition des ressources : crédits, Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)</i>▶ <i>Exécution de la dépense publique (hors paie des agents de l'Etat)</i>▶ <i>Exécution des recettes non fiscales</i>▶ <i>Gestion des immobilisations</i>▶ <i>Tenue du référentiel des biens immobiliers de l'Etat</i>▶ <i>Gestion financière des projets</i>▶ <i>Tenue des trois comptabilités : générale, budgétaire et analyse des coûts</i>▶ <i>Production et consolidation des comptes de l'Etat</i>
---------------	---

LES SATELLITES DE CHORUS SUIVANTS :

Chorus Formulaires	<p><i>La solution Chorus Formulaires permet aux services métier de saisir de manière simplifiée des actes de gestion sous forme de formulaires. Différentes fonctionnalités sont offertes : expressions de besoins, demandes d'achat, services faits, demandes de subventions, engagement juridique hors marché, ...</i></p>
Chorus Pro	<p><i>La solution Chorus Pro permet aux fournisseurs de l'Etat de transmettre gratuitement leurs factures sous format dématérialisé en supprimant le support papier. Un portail dédié accessible sur internet permet aux entreprises d'y saisir ou de déposer leurs factures et d'en suivre leur traitement.</i></p>
Chorus DT	<p><i>La solution Chorus Déplacements Temporaires (DT) permet d'automatiser l'ensemble du processus de gestion des déplacements des agents de l'Etat depuis l'établissement de l'ordre de mission jusqu'au paiement de l'état de frais en passant par l'établissement de la commande de billet à l'organisme de voyages.</i></p>
PLACE	<p><i>La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) permet aux acheteurs publics de communiquer électroniquement et de façon sécurisée avec les entreprises sur les marchés publics depuis la consultation initiale jusqu'à la notification d'attribution du marché, en passant par le dépôt de candidature et la remise de l'offre. Elle est également interfacée à Chorus pour permettre la génération d'engagement juridique à partir des saisies opérées dans PLACE.</i></p>
ORME	<p><i>La solution ORME (Outil de Rédaction des Marchés de l'Etat) propose une assistance rédactionnelle aux services acheteurs des ministères et des établissements publics (hors EPIC) et facilite ainsi la production des pièces administratives de marchés. Elle a notamment pour objectif de sécuriser juridiquement les procédures de passation.</i></p>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS :

AGEBNET	<i>Attribution des bourses des collèges privés et lycées publics et privés et paiement aux familles de l'enseignement privé n'ayant pas accordé de procuration à l'établissement</i>
AGLAE	<i>Gestion des bourses de l'enseignement supérieur</i>
ANAGRAM	<i>Application Nationale de Gestion des Rentes, des Accidents du travail et des Maladies professionnelles</i>
PENSIONS	<i>Gestion des validations de services auxiliaires (titres de perception) des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ex : rachat années d'étude)</i>
SAXO	<i>Gestion des prestations sociales</i>
SEM	<i>Système d'échange ministériel</i>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS-DT :

GAIA	<i>Gestion de la formation continue de différentes catégories de personnel</i>
IMAG'IN	<i>Gestion des jurys d'examens et concours et dépenses liées</i>

LES AMM DONT LES MODALITÉS D'INTÉGRATION À CHORUS SONT A L'ÉTUDE :

SIRAD	<i>Système d'Information de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (interface à l'étude par le MINEFI)</i>
--------------	---

L'INFOCENTRE CHORÉGIE :

Infocentre Chorégie	<i>Application financière décisionnelle permettant le calcul des indicateurs physico-financiers ministériels à partir de la centralisation des données contenues dans l'infocentre CHORUS et les différents systèmes d'information ministériels RH, PAYE, ...</i>
----------------------------	---

> Périmètre du SIERH des MENJS-MESRI

SIERH : Bases communes

AGORA / AGAPE (public et privé) / EPP Public / EPP privé (E3P)	<i>Les applications EPP, EPP-privé, AGORA et AGAPE (public et privé) sont les applications cœurs des SIERH. Ces applications mettent à disposition de la manière la plus semblable possible les principales fonctionnalités de gestion : gestion Administrative, gestion de la Paye, gestion des Moyens (budgets, répartition et suivi), gestion du Remplacement (sauf spécificité AGAPE/ARIA), gestion des mouvements sauf (spécificité EPP/MNGD et spécificité AGORA/AMIA).</i>
---	--

Applications satellites interfacées

ARIA	<p><i>Aide au Remplacement en Inspection Académique est une application web qui permet de gérer le remplacement des personnels enseignants du 1^{er} degré dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et dans les Circonscriptions d'IEN : demandes de suppléances (besoins selon les rythmes scolaires de l'école où l'absence est constatée), recherche et nomination des remplaçants. L'application s'appuie sur la base AGAPE-public de chaque département.</i></p>
ASIE	<p><i>Application intranet d'Aide à la Saisie des Indemnités en Etablissement pour les personnels enseignants du second degré, gérés sur les systèmes d'information EPP-(public et Privé). Elle est utilisée par les chefs d'établissements pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le suivi des enveloppes budgétaires pour les indemnités de responsabilité Etablissement,</i> • <i>Les demandes de paiement des Heures Supplémentaires d'Enseignement, des Heures Supplémentaires à Taux Spécifique, des Vacances, des activités péri-éducatives, des heures dans le 1er degré,... pour les fonctions Enseignement (ENS), Insertion Jeune (FIJ), Surveillance (SUR) et Education (EDU)</i>
ASSED	<p><i>ASSistants d'EDucation) est une application intranet à destination des EPLE pour la gestion du recrutement et l'édition des contrats : Assistants d'EDucation (AED), Assistants Pédagogique (ASP), Assistants de Prévention et Sécurité (APS), Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), Assistants d'EDucation en préprofessionalisation (AED)</i></p> <p><i>L'application s'appuie sur la base EPP. Le vivier des personnes recrutables par ASSED est issu de la bascule des candidatures AED et AESH de SIATEN vers le vivier EPP des 1^{ères} candidatures</i></p>
GIGC	<p><i>Application à destination des établissements du second degré (publics et privés) permettant de gérer certains actes de gestion individuelle et collective pour les personnels affectés dans l'établissement.</i></p>
STS web	<p><i>Application web à destination des chefs d'établissement du second degré public et privé. Elle permet aux chefs d'établissement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de gérer la structure pédagogique de l'établissement (divisions et groupes),</i> - <i>de saisir le service des enseignants (répartition des heures d'enseignement par matière),</i> - <i>de préparer le calcul des HSA (ce pré-calcul sera validé pour mise en PAYE par les services de gestion du Rectorat),</i> - <i>de gérer indemnités de professeur principal, de CPGE, de chef de travaux, de Missions Particulières et de sujétion,</i> - <i>de gérer les cas de pondération prévus dans la réglementation.</i> - <i>d'importer des données (issues de logiciels d'emploi du temps et SIECLE pour les matières) et d'en exporter, en particulier vers l'application SIECLE (les données personnels, les structures et les services)</i> <p><i>L'application permet aux services de gestion du rectorat de consulter l'ensemble des données comme un chef d'établissement.</i></p> <p><i>STSweb s'appuie exclusivement sur les bases EPP et EPP-privé.</i></p>

Lexique du SIFm des MENJS-MESRI

■ AMM :

> Applications ministérielles à dominante métier qui gèrent des actes administratifs pour *in fine* aboutir à un processus budgétaire et comptable (commande, facture client, demande de paiement). Ces applications échangent des informations avec Chorus par voie d'interface informatique,

ou

> Outils de pilotage qui croisent des données financières issues de CHORUS et des données métier.

■ SN1

> Le soutien technico-fonctionnel ministériel. Le SN1 est assuré pour les utilisateurs Chorus des MENJS-MESRI par le DCISIF (département du contrôle interne et des systèmes d'information) de la DAF, avec l'appui de deux bureaux de la DAF des ministères pour le volet « gestion des utilisateurs et des habilitations » et des bureaux métiers et le CBCM du ministère pour le volet gestion budgétaire-comptable.

■ CES-CHORÉGIE

> Le CES (Centre d'Exploitation et de Services) CHORÉGIE est le centre national de service qui assure le suivi fonctionnel et technique ministériel de niveau 2 pour les AMM, et de niveau 1 et 2 pour le SEM.

> Le niveau 1 pour les AMM est assuré par les ADSI Chorégie qui sont les référents académiques sur le domaine Chorégie. Les ADSI Chorégie assurent également le niveau 1 sur le SEM